

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL

Du 24 Mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 9

Convocation: 17/03/2016

L'an deux mille seize le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

VOTE DES TAXES 2016

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote des taux des taxes pour l'année 2016, représentés dans le tableau ci-dessous :

	Base 2015	Taux 2015	Base 2016	Taux 2016
T Habitation	125 007	10.74 %	126 600	10.85 %
T Foncière Bâti	69 316	35.99 %	72 400	36.35 %
T Foncière N Bâti	20 238	59.88 %	20 400	60.48 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% les taux pour l'année 2016. Le produit fiscal attendu sera de **52 388.00€**

BUDGET 2016

Monsieur Hervé PAUCELLIER, Maire procède à la lecture du budget primitif 2016 qui s'établit comme suit :

FONTIONNEMENT :

DEPENSES : 310 121€00

RECETTES : 374 058€00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 244 634€00

RECETTES : 244 634€00

RESTE A REALISER :

DEPENSES : 65 000€00

RECETTES : 40 510€00

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

DEVIS OISE TP – ENTRETIEN VOIRIE

Suite à la visite dans notre commune de la Comité de Commune du Plateau Picard, pour la réfection des voiries, Mr Joël POLLET donne lecture du devis réalisé par la Société OISE TP, et apporte les photographies des travaux proposés.

Estimation :

Rue de l'école :	231,25 €
Rue de la Salle des Fêtes :	437,50 €
Chemin de Bulles :	3 193,44 €
Chemin du Cul de Lampe :	205,00 €

Soit un devis estimé à 5 748, 81 € HT, (6 898,57€ TTC)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

DEVIS ADICO – MESSAGERIE

Les travaux de mise en place du site Internet de la commune ont débuté.
Suite à cela, l'ADICO nous a conseillé de modifier l'adresse Email de la commune.
(Actuellement : mairie.x@wanadoo.fr).

L'ADICO nous propose un devis initial de mise en place de 60 € TTC pour la fourniture d'un pack de 5 Email maximum et leur paramétrage.
Les années suivantes, le coût sera de 15 € TTC / an

Nous pourrions envisager de mettre en place des emails du type : (mairie@leplessiersurbulles.fr,
contact@leplessiersurbulles.fr, secretariat@leplessiersurbulles.fr)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

DESIGNATION DES MEMBRES AFR (Association Foncière du Remembrement)

Suite au renouvellement obligatoire tous les 6 ans, nous devons désigner 3 Titulaires et 2 suppléants.

Mr le Maire fait la proposition suivante :

TITULAIRES :

Mr Joël POLLET (sortant)
Mr Maurice BEEUWSAERT (sortant)
Mr Daniel VILLAIN (sortant)

SUPPLEANTS :

Mr Romaric PAUCELLIER (nouveau)
Mr Jean-Marc GUIDET (nouveau)

Le représentant de la commune est Mr Thierry PARIS (sortant)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Hervé PAUCELLIER, informe le Conseil Municipal que nous avons reçu 24 dossiers d'appel d'offre pour la réalisation des travaux de la Mairie.

Mr Joël POLLET, informe le Conseil Municipal que l'ancienne Mairie est en cours de démolition.

Mr Joël POLLET, informe le Conseil Municipal que nous avons reçu des devis pour le remplacement des candélabres, et ampoules à LED.

Société LABELLEC : 29 975 € HT (Avec dépose et rpose, hors subvention)
SE 60 : 16 000 € HT subvention de 54 % déduite (hors pose et dépose)

Compte tenu, des différences de contenu dans les deux devis, concernant la pose et la dépose, Mr Joël POLLET et Mr Hervé PAUCELLIER vont recontacter les entreprises, afin d'avoir des devis identiques en contenu et pouvoir effectuer les comparaisons.

Une proposition serait de travailler avec SE 60 pour la fourniture des ampoules et candélabres subventionnés, et de travailler avec LABELLEC pour la pose et dépose.

Mr Joël POLLET, informe de 10 000 € ont été prévu au budget, pour effectuer les travaux suivants en régie :

- Réhabilitation de la couverture de l'abris-bus face à la salle des fêtes.
- Réfection des protections des vitraux de l'église côté Sud.

Mr Hervé PAUCELLIER, informe le Conseil Municipal que la Mairie a déposé une plainte à la Gendarmerie suite aux dégradations, (inscriptions sur les murs, à la peinture), dans l'abri de Bus. Le Conseil Municipal est excédé de voir de plus en plus de dégradations au sein de la commune.

Séance levée à 22h22